

Je serais très surpris de savoir combien il en coûterait au gouvernement canadien si, par exemple, on exemptait d'intérêt pour dix ans les villes et municipalités désirant démolir les taudis et reconstruire de nouveaux logements.

Monsieur le président, le problème de la pollution des eaux en est un d'importance capitale auquel doit faire face notre pays. A mon avis, toutes les provinces auraient intérêt à forcer leurs villes comme, par exemple, Montréal pour la province de Québec et Toronto pour l'Ontario, Vancouver pour la Colombie-Britannique, Halifax pour les Maritimes, à adopter une loi spéciale engageant les municipalités à se donner la main, dans un même territoire, pour construire des usines de traitement des eaux dans le but d'annihiler la pollution des eaux.

Monsieur le président, dans quelques années, nous célébrons le centenaire de la Confédération; nous aurons à Montréal l'Exposition universelle qui attirera environ 50 millions de personnes. Permettez-moi de souligner, une fois de plus, que le fleuve Saint-Laurent est présentement le dépotoir de tous les affluents qui s'y déversent. Au fait, il suffit de voguer sur le fleuve Saint-Laurent pour y voir en permanence, durant tout l'été, une nappe d'huile qui stagne ses eaux.

Sommes-nous prêts, monsieur le président, vu que l'Exposition universelle sera tenue à Montréal, à recevoir des visiteurs qui constateront que les eaux du majestueux fleuve Saint-Laurent sont polluées parce que le gouvernement fédéral, qui a la «juridiction» de ce fleuve, puisque c'est un cours d'eau navigable, n'aura pas fait le nécessaire? A mon sens, monsieur le président, le gouvernement fédéral a une grande responsabilité dans ce domaine et doit donner l'exemple...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député, mais il pourrait peut-être indiquer à la présidence de quelle façon les remarques qu'il vient de faire se rapportent au projet de loi actuellement soumis à la Chambre.

M. Pigeon: Avec grand plaisir, monsieur le président. Quand je dis que les eaux du fleuve Saint-Laurent sont polluées, cela est dû aux industries, à la ville de Montréal, aux municipalités environnantes et également aux raffineries de pétrole, pour ce qui est des couches d'huile qui salissent l'été durant les eaux du fleuve Saint-Laurent. C'est indirectement un reproche que je fais aux raffineries de pétrole de l'Est de Montréal qui permettent à leurs navires citernes de laisser se répandre leur pétrole sur le fleuve Saint-Laurent.

Je crois même que les entreprises privées telles que les raffineries de pétrole de la ville de Montréal auraient intérêt à construire des usines d'épuration...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! J'ai écouté l'explication de l'honorable député, mais je dois lui dire qu'il ne m'a pas convaincu, car je ne crois pas que les commentaires qu'il fait en ce moment se rapportent au bill actuellement à l'étude.

M. Pigeon: Je lis à l'article b) du bill, en me référant aux notes explicatives:

Les projets de traitement des eaux d'égouts.

La ville de Montréal et les municipalités environnantes permettent aux industries de déverser dans le fleuve Saint-Laurent leurs produits chimiques qui contaminent ses eaux. A mon avis, monsieur le président, cela se rapporte indirectement au projet de loi que nous étudions actuellement.

Monsieur le président, en terminant...
(Applaudissements)

...je n'ai pas terminé, monsieur le président, et cela m'encourage à continuer jusqu'à dix heures!

Monsieur le président, il me semble important que, dans le comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm et plus particulièrement à Joliette, on construise une maison sous l'égide de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour permettre aux vieux couples de finir leurs jours d'une façon paisible et unie.

Je souhaite que les autorités concernées prennent cette initiative en vue de la construction d'une maison spacieuse, comportant des appartements assez grands pour loger des couples, dans les limites de la ville de Joliette. Je suis également convaincu que si une bâtisse du même genre était construite à l'Assomption, la population en serait très heureuse.

Pour terminer, monsieur le président, je reviens à ceci: En vue du centenaire de la Confédération, il me semble important que le gouvernement amende la loi, s'il le faut, pour exempter d'intérêt, pendant un certain nombre d'années, les municipalités et villes qui veulent éliminer les taudis dans le cadre de leurs frontières.

Depuis quelques mois, le Canada est aux abois; il n'y a presque plus de démolition de taudis ni de construction dans les villes, car il en coûte trop cher pour ce faire, à cause de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Je sais toute l'influence dont jouit l'honorable ministre auprès du cabinet, et j'espère qu'il convaincra l'honorable ministre des Finances d'abolir cette taxe qui décourage l'initiative privée et empêche, par le fait même, les municipalités et villes de